



## Ou dois je porter plainte en france ou en belgique

Par **maradona62143**, le **09/12/2008** à **18:04**

bonjour ou bonsoir voila courant mai je vais en belgique acheter deux voiture chez un professionnelle ayant un garage bref l'une des 2 voitures c'est pour un ami et l'autre pour moi sachant que les voitures viennent de l'Italie bref de retour en France je fais la carte grise française et début juillet je revends le véhicule à un copain entre temps l'acheteur de la deuxième voiture va pour immatriculer son véhicule et là on lui dit que le véhicule est volé moi ayant déjà vendu la mienne et que j'ai pu l'immatriculer je me suis pas inquiété et 4 mois plus tard j'apprends que la vendue est volée aussi portant j'ai acheté les 2 chez un professionnel le vendeur est-il responsable sachant que je viens de rembourser mon ami en plus les 2 véhicules ont été saisis je viens d'envoyer un dépôt de plainte auprès du procureur dois-je porter plainte en Belgique moi j'ai acheté j'ai un professionnel je suis de bonne foi sinon ou porter plainte en Belgique merci j'ai vraiment besoin de votre aide merci